

Initiatives ministérielles

Il y a un rapport entre ces résultats et le projet de loi que nous sommes en train de débattre. Les Canadiens ne veulent pas que nous réduisions les programmes et les services qui leur sont précieux et veulent que les gouvernements accordent leur protection aux personnes qui, pour toutes sortes de raisons, n'ont pas le pouvoir économique de participer pleinement et entièrement à notre société. Lorsque le gouvernement fédéral réduit les paiements de transfert de quelque groupe que ce soit, qu'il s'agisse d'une province ou d'une autre entité, le groupe en question doit trouver des fonds de remplacement.

• (1620)

Cela se traduit par une augmentation des impôts, une réduction des transferts aux municipalités qui font alors face à l'alternative suivante: réduire les services ou imposer davantage les propriétaires et les usagers. Les municipalités n'ont plus d'autre choix pour protéger leurs citoyens.

L'autre thème qui a été abordé par l'assemblée constituante et qui se rapporte aussi à ce projet de loi, c'est le désir d'un gouvernement central fort, doté du pouvoir d'assurer un accès équitable aux services d'un océan à l'autre, si bien que, quelle que soit la région que l'on habite, on ait droit à de bons soins de santé et à une éducation de qualité. Certes, les modalités peuvent varier d'une province à l'autre, mais la qualité, elle, doit être la même partout.

Si les délégués ont beaucoup insisté là-dessus, ils ont aussi clairement souligné qu'ils tenaient à ce que les tribunaux ne soient pas de la partie. Ils ont exprimé le désir que les décisions soient prises par le Parlement, qu'il s'agisse de cette Chambre ou de l'autre, dont ils souhaitent tant le maintien que la réforme, de façon à leur assurer une plus grande protection, afin que cette Chambre, par l'intermédiaire du gouvernement actuel, ne puisse pas réduire arbitrairement la qualité de ces services.

Le message des délégués peut se résumer à ceci: «Nous voulons que ce soit vous qui preniez les décisions, mais nous ne sommes pas prêts à vous faire entièrement confiance.» Le «vous» veut dire «nous», la Chambre, le gouvernement actuel.

J'y vois là un autre son de cloche et, à mon avis, en allant de l'avant avec le projet de loi C-32, nous allons contre le sentiment de la population. Les gens ne veulent pas la réduction de nos programmes. Ils souhaitent au contraire leur renforcement. Ils veulent que le pouvoir de cette institution soit accru pour qu'elle agisse en leur

nom, eux qui sont les citoyens d'un grand pays, non pas au nom d'une classe ou d'un groupe, mais au nom de tous les citoyens.

Comme moi, ils reconnaissent que chaque région du pays diffère des autres. Nous avons des besoins différents. Nos désirs ne sont pas tous les mêmes. Nos réalités sont différentes, qu'elles soient d'ordre géographique, historique, linguistique, culturel ou économique. Oui, certains gouvernements ont besoin d'une aide plus grande du gouvernement fédéral pour que tous les gouvernements puissent offrir les mêmes services dans l'ensemble du pays.

Ce projet de loi, qui vise à proroger jusqu'en 1995 la loi plafonnant le RAPC jusqu'en 1992, ne va pas dans la bonne direction. Comme l'a dit le député qui a parlé avant moi, le projet de loi devrait mourir au *Feuilleton*. Nous ne pouvons certes pas revenir en arrière, mais nous avons au moins la possibilité de prévenir que pareille chose ne se reproduise.

Il est compréhensible que le gouvernement du Canada discute avec les provinces et négocie avec elles une nouvelle entente. C'est normal parce que les besoins changent avec le temps. Ce n'est pas parce que nous avons adopté un programme en 1960 ou en 1950 que nous ne devrions pas réexaminer tout cela pour voir si ça marche encore en 1992.

En fait, ainsi que l'a dit mon chef pendant un des débats constitutionnels, il importe moins de savoir qui dispose des pouvoirs que de les attribuer là où ils servent le mieux les intérêts du pays. Il se pourrait bien que ce soit à l'échelon municipal, ou encore au niveau fédéral, ou aux deux. C'est le genre d'approche qu'il faut adopter. Il ne faut pas prendre des décisions arbitraires comme celle qui consiste à priver d'aide trois provinces sous prétexte qu'elles n'en ont pas besoin.

Si on considère les déclarations du premier ministre de l'Ontario, celle qu'il a faite à la télévision il y a deux semaines et celle dans laquelle il demande une aide de presque un milliard de dollars au gouvernement du Canada pour faire face aux réalités d'aujourd'hui, il importe peu de savoir qui est à blâmer, car ces difficultés sont bien réelles.

Nous avons perdu des milliers d'emplois en Ontario, et nous en perdons encore d'autres tous les jours. Oui, c'est à cause de l'Accord de libre-échange; oui, c'est à cause de la récession. Peu importe que le responsable soit le gouvernement fédéral ou le gouvernement provincial; l'important, c'est que l'Ontario vit des jours sombres aujourd'hui.